Indemnités de défraiement des personnels CDD

Notre saisine a atteint son premier objectif

Communiqué • 04 avril 2024

La Direction renonce à appliquer ses nouvelles mesures de défraiements des CDD à la date symbolique du 1er mai.

Bien que le dispositif actuel soit largement insuffisant, FO est satisfait de ce report.

Le dispositif présenté était inadmissible, non applicable et non négociable pour nous.

Nouvelle échéance de la direction : la rentrée, après les JO et les Jeux paralympiques.

Devant l'urgence à revoir le régime actuel, **FO demande des discussions avant l'été prochain. Les CDD sont des collaborateurs précaires et l'inflation galopante les impacte davantage depuis deux ans.**

FO reste vigilant et sera présent aux prochaines rencontres avec la Direction.